

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 OCTOBRE 2014 à 20H30

Article L2121-25 et R.121.9 du Code Général des Collectivités Territoriales

• MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

Présents : Mme Marie-Hélène ANGELLOZ-NICOUD, M. Laurent BADONE, M. Jean-Pierre BETEND, Mme Chrystel BURNIER, M. Gilbert COLLINI, M. Jean-Marc DESVIGNES, M. Christophe FOURNIER, Mme Véronique FOURNIER-MAQUIN, Mme Emilie JALLE-DUPONT, M. Florent LAMOISSIERE, Mme Jacqueline LODS, Mme Patricia PASSERAT, Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ, Mme Anne-Sophie PESSAY et M. Didier POULAT.

• CITOYENS D'HONNEUR :

Présents : Madame Véronique PESSAY et Monsieur Michel BOURGEOIS

Mme Anne-Sophie PESSAY, désignée par le Conseil, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

- Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30 en donnant la parole aux citoyens d'honneur :
- Madame Véronique PESSAY nous fait part de son inquiétude sur les chiens errants qui posent quelques soucis sur L'Envers, dont une agression sur M. FESTINI. Une annonce devrait apparaître sur le prochain FLASH INFO.
- Monsieur Michel BOURGEOIS entend féliciter personnellement Monsieur Gilbert COLLINI pour les travaux effectués à proximité de chez lui.
- Monsieur le Maire présente ensuite le compte-rendu de la réunion du CM du 19 août 2014.

Madame Marie-Hélène ANGELLOZ-NICOUD indique que, sur le compte-rendu du Conseil Municipal du 19 août 2014, il a été fait mention que le montant du devis attribué le 14/10/2011 pour la rénovation du Porche de l'Eglise était de 16 701.60€ TTC. Or, après vérification, il semblerait que le montant notifié à l'époque fut de 9 610€ TTC.

Monsieur le Maire en prend note et décide de vérifier dans les dossiers de l'époque.

Il rappelle en outre que les travaux n'ont pas été réalisés depuis 2011. Pour y remédier, une procédure publique d'attribution a été initiée par le nouveau Conseil Municipal. Deux appels publics à la concurrence ont successivement été lancés en juin 2014, aboutissant à l'attribution du marché à l'entreprise Vincent Fournier. Les travaux ont été réalisés. Des subventions sont attendues.

Suite à cette remarque, Madame Emile JALLE-DUPONT et Monsieur Didier POULAT décide d'annoter le compte-rendu du Conseil Municipal du 19 août 2014.

- Il est procédé au tirage au sort des 7 prochains citoyens d'honneur.

Les tirés au sort sont : Mesdames Isabelle BUZON et Emilie PETRARCA.

Messieurs Alain BROGLE, Cyril CHAGNON, Jean-Marc MONBEC, Cédric PASSERAT et Mickaël RACHEX

1) COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire Christophe FOURNIER a présenté à l'ensemble des membres du Conseil Municipal, les décisions prises en vertu de son pouvoir de délégation concernant les marchés sur la rénovation du Pont de Malvoisin et la remise communale.

- Devis retenu pour la rénovation de la remise communale : devis de Monsieur Yves GOY d'un montant de 12.191 Euros HT.
- Devis retenu pour la rénovation en urgence du Pont de Malvoisin : devis de la Société ALPES OUVRAGE pour un montant de 23.108, 22 Euros HT (soit 27.729, 86 Euros TTC).

Les travaux sur le Pont de Malvoisin vont débuter le 22 octobre prochain et s'étendront sur 10 jours.

2) PLU

Monsieur le Maire Christophe FOURNIER sollicite l'avis du Conseil Municipal au sujet de la suite de la collaboration avec le Cabinet PLURIS, rédacteur du projet du PLU sur ENTREMONT. Monsieur le Maire émet un avis favorable pour poursuivre le contrat avec PLURIS sous réserve d'obtenir des garanties quant à l'achèvement du projet et de négocier financièrement la réalisation de la mission, dans la mesure où les objectifs initiaux n'ont pas tous été atteints.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

3) SUBVENTIONS PASSERELLE SUR L'OVERAN

Monsieur Laurent BADONE rappelle les enjeux de ce projet. Il indique que, dans la mesure où l'entreprise titulaire du marché n'a pas respecté les délais pour effectuer les travaux, la Commune a la possibilité de résilier le marché.

Le Conseil Municipal doit donc s'interroger sur la suite à donner au projet alors que la Commune doit faire face à des frais importants pour la remise en état des ponts et la sécurité des usagers :

- Pont de la Pesse : 22 502.36 HT.
- Pont de Malvoisin : 23 108.22 HT.
- Pont du Chef lieu devis consultatif : 102.097.60 Euros HT.

Ces dépenses, dans la mesure où elles concernent la voirie et la sécurité, sont susceptibles de bénéficier des subventions acquises par la Commune pour la réalisation de la passerelle sur l'Overan.

Le Conseil Municipal doit donc s'interroger sur le moyen de financer ces travaux importants sur les ponts existants et sur l'opportunité de poursuivre le projet de création d'une passerelle sur l'Overan pour les piétons/cyclistes ?

A ce jour, 24.300 Euros de subventions ont déjà été versés à la Commune tandis que 12.967.63 Euros ont déjà été réglés aux entreprises. A ce montant il convient de rajouter 6 120 Euros pour solder le marché avec l'entreprise titulaire du marché.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à la majorité l'abandon du projet de la Passerelle de l'Overan : 12 votes pour l'abandon du projet, 3 votes contre l'abandon du projet.

A la demande de Madame Emilie JALLE-DUPONT, il est mentionné le nom des trois Elus Municipaux ayant souhaité le maintien du projet de la Passerelle de l'Overan : Madame Marie-Hélène ANGELLOZ-NICOUD, Madame Emilie JALLE-DUPONT et Monsieur Didier POULAT.

Suite à cette décision, le Conseil Municipal doit se prononcer sur la réaffectation des subventions accordées initialement au projet de la construction de la Passerelle de l'Overan : soit 66.000 Euros.

Monsieur Gilbert COLLINI rappelle que cette réaffectation doit permettre de financer 1 part importante des travaux sur les ponts et la sécurisation de la voirie communale d'Entremont. Il précise s'être rapproché de la Société ALPES OUVRAGE afin qu'elle présente une estimation du cout des travaux du Pont du Chef Lieu. Montant du devis reçu : 102.097.60 Euros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité la décision de demander au Conseil Général 74 la réaffectation de la subvention de 66.000 Euros initialement prévu pour la construction de la Passerelle de l'Overan à la réfection des ponts et la sécurisation de la voirie.

4) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur Laurent BADONE indique que la Commune dispose d'une enveloppe financière de 25.000 Euros pour accorder des subventions aux associations du village.

Pour cette année 2014, il reste à répartir une enveloppe de 21.850 Euros. Pour ce faire le Conseil Municipal doit délibérer sur l'attribution des subventions aux associations.

A la lecture du tableau de répartition des subventions par association les explications sont données à Madame Anne-Sophie PESSAY suite à la réunion de travail du 02 octobre 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à la majorité la répartition des subventions telles que définies dans l'annexe 1 (1 vote CONTRE / 14 votes POUR).

5) REGLEMENT INTERIEUR DES ACHATS

Afin de d'homogénéiser les procédures et rendre transparente l'application des règles de la Commande Publique, il a été proposé de mettre en place un règlement intérieur des achats.

Monsieur Laurent BADONE a présenté le projet aux membres du Conseil Municipal.

Madame Marie-Hélène ANGELLOZ-NICOUD a indiqué que si pour l'essentiel le règlement était clair, elle proscrit l'idée de renforcer le pouvoir du maire en démunissant de tout pouvoir le Conseil Municipal.

Monsieur Laurent BADONE précise qu'il ne s'agit pas de priver le conseil municipal de son rôle, mais d'optimiser le travail des commissions en amont des décisions et poser le cadre d'une action efficace.

Il est également rappelé que les décisions financières sont débattues puis validées uniquement par le conseil municipal lors des travaux de préparation du budget, et qu'il en contrôle ensuite la réalisation par M le Maire.

Messieurs Didier POULAT et Florent LAMOISSIERE proposent quant à eux d'instaurer un quorum au sein des commissions, dans l'hypothèse où celles-ci seraient amenées à prendre une décision sur l'octroi d'un marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a adopté à la majorité le règlement intérieur des achats en procédant à un vote par bulletin secret.

- 12 POUR
- 2 CONTRE
- 1 BLANC

6) NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Suite à l'approbation du règlement intérieur des achats par le Conseil Municipal, il est procédé à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'offres.

Cette commission doit être composée du Maire, de trois Elus et de trois suppléants.

Vote des Elus titulaires : 4 candidats (Mme Marie-Hélène ANGELLOZ-NICOUD, M. Laurent BADONE, Monsieur Gilbert COLLINI et Madame Christiane PERILLAT-CHARLAZ) et vote à bulletin secret.

Résultat (15 votants) : Monsieur Laurent BADONE : 14 voix

Monsieur Gilbert COLLINI : 14 voix

Madame Christiane PERILLAT-CHARLAZ : 12 voix

Madame Marie-Hélène ANGELLOZ-NICOUD : 2 voix

Nul : 1

Sont élus : Madame Christiane PERILLAT-CHARLAZ Monsieur Laurent BADONE et Monsieur Gilbert COLLINI.

Vote des Elus suppléants : 4 candidats (Madame Marie-Hélène ANGELLOZ-NICOUD, Monsieur Jean-Pierre BETEND, Monsieur Jean-Marc DESVIGNES et Madame Anne-Sophie PESSAY) et vote à bulletin secret.

Résultat (15 votants) : Monsieur Jean-Pierre BETEND : 15 voix

Monsieur Jean-Marc DESVIGNES : 14 voix

Madame Anne-Sophie PESSAY : 11 voix

Madame Marie-Hélène ANGELLOZ-NICOUD : 5 voix

Sont élus : Madame Anne-Sophie PESSAY, Monsieur Jean-Pierre BETEND et Monsieur Jean-Marc DESVIGNES.

7) CARTE ENTRE BORNAND

Une convention a été conclue et reconduite entre la Commune du GRAND-BORNAND et la Commune d'ENTREMONT pour permettre aux jeunes d'ENTREMONT de pouvoir accéder à des activités sportives au GRAND-BORNAND selon des tarifs préférentiels. Ils auront également la possibilité d'accéder aux enceintes sportives de la Commune du GRAND-BORNAND (domaines de ski alpin et nordique, piscine, patinoire).

En fonction du critère d'obtention de la carte, la carte ENTRE BORNAND peut varier de 62 Euros (pour les membres du SKI CLUB DU GRAND-BORNAND) à 215 Euros.

A titre informatif, il est indiqué que 49 jeunes ont pu bénéficier de cette carte sur la saison 2013/2014.

M. Le Maire propose de verser à chaque jeune souhaitant bénéficier de cette carte une participation financière de 26 Euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la convention et la participation financière de 26 €.

8) TAXE COMMUNALE SUR LES CONSOMMATIONS FINALES D'ELECTRICITE.

La Commune d'ENTREMONT adhère au SIEVT qui exerce la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité.

A ce titre, le SIEVT perçoit la taxe communale sur les consommations finales d'électricité pour les Communes membres et dont le nombre d'habitants est inférieur à 2.000. Le SIEVT doit reverser à chaque Commune adhérente une fraction de la taxe perçue sur son territoire.

Pour ce faire, la commune doit délibérer de manière concordante avec le SIEVT et les autres Communes concernées pour en conserver le bénéfice.

A titre indicatif, cette taxe représente une recette de 15000€ dans le budget de la Commune.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

9) ASSEMBLEE GENERALE A LA SALLE DES FETES DES ASSOCIATIONS EXTERIEURES A LA COMMUNE

Monsieur le Maire Christophe FOURNIER expose son souhait de mettre à la disposition gratuite des associations extérieures à la Commune, la salle des fêtes pour l'organisation des Assemblées Générales.

Si cette mise à disposition gratuite est approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal, certaines conditions sont imposées :

- Privilégier les réservations de salle engendrant un bénéfice pour la Commune (mariages, fêtes...),
- Privilégier les associations du village,
- Les associations à but politique devront faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil Municipal.

Disposition adoptée à l'unanimité.

10) QUESTIONS DIVERSES

➤ Commission forêt à la CCVT.

La CCVT a organisé un appel à candidature pour sa commission forêt à la CCVT. Cet appel à candidature concerne aussi bien un Elu qu'un non Elu de la Commune d'ENTREMONT.

Monsieur David PERILLAT, Agent ONF a proposé sa candidature.

Vote pour à l'unanimité.

➤ Chenil ARTHAZ

Monsieur le Maire Christophe FOURNIER indique avoir dénoncé la convention passée avec le chenil d'ARTHAZ PONT NOTRE DAME concernant la mise en fourrière des chiens errants sur la Commune d'ENTREMONT. En effet, la prestation semblait trop coûteuse au regard des demandes de la Commune (2 appels seulement sur les 5 dernières années). Surtout, la CCVT met à disposition de ses Communes membres un chenil.

➤ Congrès National des Maires.

Il se déroulera à Paris du 25 au 27 novembre prochain. Tout Elu est invité à y participer. La participation sera prise en charge intégralement par la Mairie.

Il est profité de cette annonce pour indiquer aux Elus les autres Congrès prochainement organisés :

Congrès des Maires ruraux : vendredi 10 octobre 2014 à 18h30 au GRAND-BORNAND.

Congrès départemental des Maires : samedi 8 novembre 2014 à BONNEVILLE.

➤ Alarme de l'Eglise.

Suite à une estimation élevée de notre trésor (environ 40.000 Euros), Madame Christiane PERILLAT-CHARLAZ envisage de mettre en place une alarme dans l'Eglise afin de le protéger. Elle a pu rencontrer la Société SECURITAS qui a fait une proposition de télésurveillance. Le coût total s'élèverait à 1.648 Euros (448 Euros d'installation + 50 Euros/ mois/2 ans d'abonnement).

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

➤ Formation des Elus.

Monsieur le Maire Christophe FOURNIER rappelle que chaque Elu a la possibilité d'effectuer des formations, qui peuvent être gratuites ou payantes. Le budget attribué à la Commune pour subventionner les formations a été fixé à 5.839 Euros. Toutefois, seules les formations organisées par des organismes agréés par le Ministère de l'Environnement seront prises en charge.

Les formations sont disponibles sur le site de l'association des Maires.

- **Le rapport du service annuel et de l'environnement de 2013 de la CCVT est disponible en Mairie.**
- **Service informatique Ecole.**

Monsieur Didier POULAT rappelle que le logiciel PINGOO utilisé par l'Ecole pour l'apprentissage de l'informatique est obsolète et doit être changé rapidement. De plus, la tablette numérique fonctionne moins bien et manque de luminosité. Il conviendrait donc de remplacer à la fois le tableau numérique (par un nouveau ou par des projecteurs) mais également le logiciel. Il serait nécessaire de prendre une entreprise qui gère à la fois l'installation et la maintenance du logiciel.

Cependant, le coût financier semble relativement élevé alors que le budget 2014 ne permet pas cette dépense.

C'est pourquoi, il conviendrait préalablement comme le rappelle Madame Christiane PERILLAT-CHARLAZ d'établir un cahier des charges précis avec les enseignants et de définir un projet pédagogique, ainsi qu'un calendrier de réalisation opérationnel.

- **Entreprise DELOCHE.**

Madame Emilie JALLE-DUPONT rappelle qu'une partie des cailloux a été évacuée. Une demande doit être faite au maire pour le concassage auprès du Borne. La convention est en cours de finalisation.

La séance est levée à 00h10.

A Entremont, le 13 octobre 2014

Le Maire, Christophe FOURNIER.